



01	20/07/2017	Mise à jour PLU du 19/07/2017	RBu	PMY
0	10/07/2017	Première édition	RBu	PMY
Indice	Date	Description	Dess	Verif

PLAN DE ZONAGE DES REJETS EAUX PLUVIALES

Echelle 1/10000 N° d'Affaire TB 5066 Plan N° 2.3

VUE EN PLAN



Légende (issue du PLU réalisé par CITADIA (19/06/2017))

Limites communales
 - Paroisses
 - Zone du PLU

Descripteurs superficiels
 - Espace boisé classé au titre des articles L113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur situé au voisinage des infrastructures de transport terrestre pouvant être affecté par le bruit (arrêté préfectoral du 23 décembre 2014)
 - Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
 - Eléments de paysage protégés au titre des articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Périmètre d'inconstructibilité 100m. (ICPE)
 - Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme

Descripteurs linéaires
 - Secteur de diversité commerciale à protéger au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme

Descripteurs ponctuels
 - Eléments de paysage protégés au titre des articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L 151-11 du Code de l'Urbanisme

Couches informationnelles
 - Zone archéologique
 - Carte Informatrice des Zones Inondables (CIZI) de la Haute-Garonne
 - Zones humides
 - Canalisations de FASA des terrasses

Code couleur
 - UA
 - UB
 - UBa
 - UCa
 - UE
 - U
 - LA
 - LAU
 - LAUa
 - LAUL
 - LAULa
 - LAULU
 - LAULUa
 - LAULUL
 - LAULULa
 - LAULULU
 - LAULULUa
 - A
 - Ag
 - An
 - Ar
 - N
 - Nc
 - Np



LEGENDE :

- - - - - Emissaire existant
- Ruisseau permanent ou temporaire
- Zone inondable (Ni et UBi, selon PLU*)
- Zonage EP - Proposition de rejet limité à 40 l/s/ha
- Zonage EP - Proposition de rejet limité à 40 l/s/ha (en cas de reconstruction)
- Zonage EP - Proposition de rejet limité à 10 l/s/ha

(*) : conformément aux notations du PLU du 19/06/2017

